

**PORTANT COMPOSITION DES JURYS DE LA LICENCE PERMETTANT L'ACCÈS  
AUX FORMATIONS PARAMÉDICALES (LAS R2)**

**ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE**

Vu le Code de l'Éducation,  
Vu la loi du 24 juillet 2019 modifiée relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,  
Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public, expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA),  
Vu l'Arrêté du 2 septembre 2015 modifié relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute,  
Vu l'Arrêté du 17 janvier 2020 modifié relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute,  
Délibération n°2022-09-13-04 portant sur les règles de classement 2022/2023 pour l'accès aux formations paramédicales pour PASS-R,  
Vu les Statuts de l'UCA ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La composition des jurys de la 2<sup>ème</sup> année de Licence permettant l'Accès aux formations paramédicales (LAS R2) de l'INSPE comme suit :

**Licence permettant l'Accès aux formations paramédicales (LAS R) 2ème année  
mention « Sciences de l'éducation » :**

**Membres du jury :**

Claire MARGOLINAS, Président du jury, MCF  
Dyanne ESCORCIA, Vice-président du jury, PU

**Semestre 3 et 4 :**

Frédéric DANA, PRAG  
Lionel BALARD, PRAG  
Julien BARBAT, PE  
Josiane MOREL, PRAG  
Carine SIMAR, MCF  
Vincent SAPIN, PU-PH, Enseignant de la filière santé

**Article 2 :**

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19/01/2023

  
Le Directeur Général des Services

  
Matthias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

24 JAN. 2023

- Publié le

24 JAN. 2023

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.